



JACQUEMINOIS

Volume 16, numéro 6, 27 juin 2024

MOT DU CONSEIL

Chers Jacqueminois,

Quel plaisir de vous voir nombreux et enthousiastes aux festivités de la Fête nationale le 23 juin dernier. Ce fut un plaisir immense de se retrouver ensemble, de partager des moments de joie et de célébrer notre belle communauté.

Votre présence a véritablement fait de cet événement un succès. Les sourires, les rires et les conversations animées ont créé une atmosphère chaleureuse et conviviale, rappelant à chacun d'entre nous l'importance de ces rassemblements. En nous réunissant ainsi, nous renforçons les liens qui nous unissent et nous bâtissons une communauté plus forte et plus solidaire.

Nous voudrions également adresser un immense merci à nos généreux partenaires. Grâce à leur soutien, nous avons pu enrichir nos festivités et offrir des activités variées et de qualité à tous les participants. Leur contribution est essentielle pour la réussite de nos événements et nous permet de continuer à créer des moments mémorables pour tous les jacqueminois.

Encore une fois, merci à tous pour votre participation et votre soutien.

Continuons à célébrer et à renforcer notre communauté dans autant d'enthousiasme et de solidarité.

Votre conseil



INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine rencontre : mardi 16 juillet 2024 | 19 h
Lieu: 20, rue Principale (nouveau lieu)



Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme Zoom.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL



Lundi 1 juillet dans le cadre de la Fête du Canada



Lundi 22 juillet au vendredi 2 août | VACANCES

DOSSIER DE GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

Nouveaux règlements en vigueur

Projet de règlement numéro RE-304 décrétant une dépense de 7 772 400 \$ et un emprunt de 7 772 400 \$ pour financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités d'emprunt et de remboursement de cet emprunt pour permettre au conseil de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Lors de la séance de mai, le conseil municipal a procédé au dépôt de l'avis de motion et du projet de règlement numéro SE-904 établissant la création du programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques de l'ensemble du territoire. Ce règlement d'emprunt est intimement lié au programme puisqu'il permet d'en assurer le financement. Les règlements SE-904 et RE-304 sont prévus pour adoption à la séance de juillet. **Suivant leur adoption, tous les propriétaires d'installations sanitaires isolées admissibles au programme de réhabilitation recevront une lettre pour leur indiquer les modalités à suivre afin de bénéficier de ce programme, ainsi que la date prévue pour la tenue d'une consultation publique sur le sujet.**

Par cette mesure, le conseil municipal souhaite assurer d'une part la protection de son territoire, et d'autre part, offrir un soutien financier aux propriétaires qui accepteront de participer à ce changement favorable. Si la participation au programme est optionnelle, il n'en demeure pas moins que tous les propriétaires dont l'installation sanitaire isolée présente des non-conformités devront obligatoirement se conformer au Règlement provincial Q-2, r.22 dans le délai qui leur sera octroyé.

Projet de règlement numéro UR-113 relatif à la soustraction du régime d'autorisation de plein droit sur les logements accessoires

L'objet de ce règlement est de soustraire le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur de l'application du régime d'autorisation de plein droit sur les logements accessoires en vertu de l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, c. 2).

Projet de règlement numéro 1211-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au règlement numéro URB-205-15-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville en modifiant certaines dispositions (superficiés de plancher des bâtiments d'usages commerciaux et industriels, retrait d'une exigence d'entente de relocalisation pour certains usages en zone agricole).

Projet de règlement numéro 2202-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 2200-2018

L'objet de ce règlement est de modifier les dispositions relatives à l'interdiction d'enclavement de la rue des terrains en permettant une exception sous conditions à l'extérieur du périmètre urbain, ainsi que d'apporter une correction technique de concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Projet de règlement numéro 4205-2024 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 4200-2018

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au règlement numéro URB-205-15-2023 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville en modifiant certaines dispositions interprétatives et relatives aux conditions d'émission des permis

DOSSIERS TAXATION ET FINANCES

Troisième versement de taxes à venir

Veillez prendre note que les taxes foncières pour l'exercice 2024 seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1er versement	7 mars 2024
2e versement	2 mai 2024
3e versement	4 juillet 2024
4e versement	5 septembre 2024

DOSSIERS D'URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Attention à ce que vous mettez dans l'égout sanitaire de la municipalité!

Deux secteurs de la municipalité disposent d'un réseau d'égout sanitaire. Il s'agit du secteur du village (rues Principale, Renaud, Longtin, Potvin, Brière et les Jardins Saint-Jacques), ainsi que le secteur du périmètre urbain d'affectation commerciale située sur le rang du Coteau (parc de maisons mobiles et rue Filion). Les eaux usées de chacun des réseaux sont traitées via des usines d'épuration munies de systèmes de lagunes (étangs aérés).

Afin d'assurer un bon rendement des usines et un coût d'exploitation raisonnable, il est important de respecter les règles suivantes :

- Éviter que les eaux de toit et de drainage de fondation du bâtiment soient dirigées vers la conduite d'amenée qui se déverse dans le réseau d'égout sanitaire. Ces eaux doivent se déverser sur le terrain ou vers un fossé ou cours d'eau;
- Se départir de diluants de peinture et autres résidus domestiques dangereux (RDD) de la bonne façon en allant les porter à l'un des 4 écocentres de Compo-Richelieu : <https://www.compo.qc.ca/ecocentres/>. **Il ne faut jamais jeter ces résidus dans la toilette ou dans la poubelle;**
- Éviter l'utilisation de broyeurs à déchets : ces équipements domestiques augmentent inutilement la charge organique à traiter. Le traitement est beaucoup plus dispendieux que le système de collecte des matières résiduelles;
- Favoriser le compostage à la maison : c'est une bonne façon de fertiliser le jardin et les haies tout en évitant les rejets inutiles dans la toilette;
- Utiliser la poubelle pour certains résidus : les résidus sanitaires tels que les serviettes hygiéniques, les tampons, les couches, les cure-oreilles ou les lingettes, qui n'ont pas leur place dans la toilette, pas plus que les condoms d'ailleurs. Ces résidus ne sont pas biodégradables et nuisent aux opérations de traitement. Ils finiront par se déposer au fond des étangs et seront par la suite transportés au site d'enfouissement. Le moyen le plus rapide et efficace de disposer de ces résidus est de les jeter dans la poubelle ou encore d'opter pour des options réutilisables (la municipalité offre même des subventions en ce sens, voir la page sur l'aide financière : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/aide-financiere/>).



AMÉNAGER UNE PISCINE DE FAÇON SÉCURITAIRE

Piscine hors terre

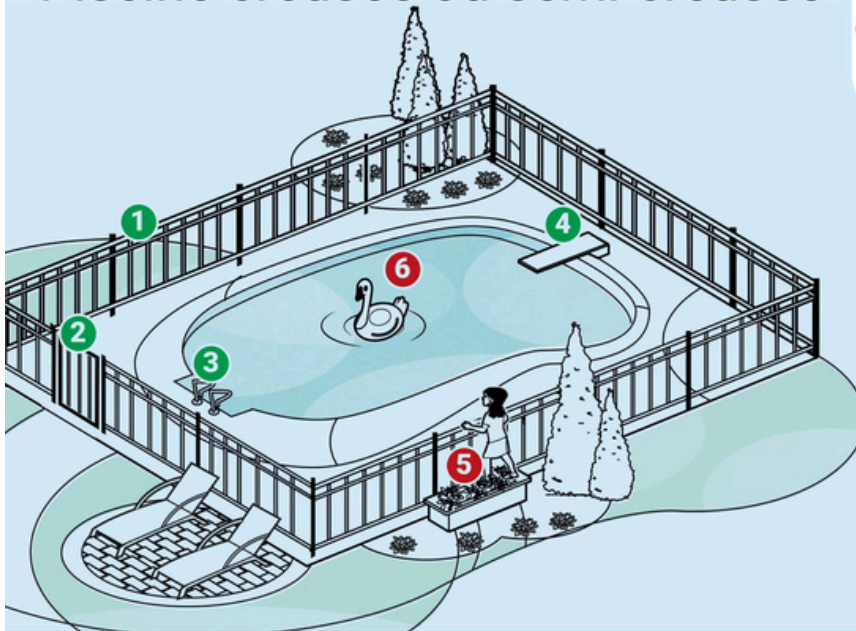
- 1 **Barrière** d'au moins 1,2 m (4 pi)
- 2 **Porte** avec système de fermeture et verrouillage automatique
- 3 **Échelle** pour entrer dans l'eau et en sortir
- 4 **Système de filtration** installé sous la terrasse ou à au moins 1 m (3 pi 3 po) de la piscine



Ce qu'il ne faut pas faire :

- 5 Aménager la cour de telle sorte que des objets permettent à un enfant de grimper par-dessus l'enceinte et d'accéder à la piscine.
- 6 Laisser flotter dans l'eau des objets susceptibles d'attirer un enfant en dehors des heures de baignade.

Piscine creusée ou semi-creusée



- 1 **Clôture** d'au moins 1,2 m (4 pi) de hauteur qui entoure tous les côtés
- 2 **Porte** avec système de fermeture et verrouillage automatique
- 3 **Échelle ou escalier** (avec ou sans rampe)
- 4 **Tremplin :**
 - 0,5 m (1 pi 8 po) au-dessus de la surface de l'eau ;
 - 3 m (9 pi 8 po) d'eau devant ;
 - 4,5 m (14 pi 8 po) entre le bout du tremplin et le fond de la piscine.

SOURCE : <https://www.protegez-vous.ca/habitation/amenager-sa-piscine-de-facon-securitaire>

Travaux de réfection des rangs St-Marc et St-Philippe Nord

Au moment de la parution du présent bulletin municipal, la portion de réfection du rang St-Philippe Nord est déjà terminée, alors que les travaux de réfection du rang St-Marc et de remplacement d'un ponceau sur le rang St-Philippe Sud devraient être complétés. À moins d'impondérables, l'ensemble des travaux prévus à ce projet devraient donc être parachevés vers le 5 juillet.

Travaux d'entretien hivernaux – Déneigement

La municipalité a adopté deux résolutions lors de sa dernière séance de conseil afin de reconduire les contrats de déneigement en cours pour une année supplémentaire.

L'entretien des routes est assuré par l'équipe d'Eurovia Québec Construction, alors que l'entretien des stationnements et chemins d'accès est assuré par Déneigement Alden. La municipalité étant satisfaite du service rendu dans les 3 dernières années, elle a choisi de reconduire les deux contrats conformément aux dispositions prévues à ceux-ci.

Travaux de réfection d'une portion de la route Édouard VII et de ponceaux et retour d'Hydro-Québec

Les entrepreneurs mandatés par Hydro-Québec dans le projet d'interconnexion Hertel New-York seront de retour sur le territoire au lendemain des vacances de la construction.

L'équipe doit procéder au tirage des lignes dans les boîtes de jonction situées sur la route Édouard VII entre la montée St-Jacques et le rang St-Marc. Pour ces travaux, des entraves à la circulation sont à prévoir et devraient s'échelonner jusqu'au 16 août inclusivement. N'oubliez pas de vous abonner à l'infolettre du projet pour connaître tous les détails : <https://infolettres.hydroquebec.com/demande-abonnement/T24?lang=FR>

Suivant ces travaux, la municipalité pourra débiter son projet de réfection de la chaussée et de quatre ponceaux. La municipalité transmettra toute l'information sur les entraves à prévoir et l'échéancier de projet dans la prochaine édition du Jacqueminois. Vous pouvez également rester informés par la section « Info-Travaux » du site internet : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/info-travaux/>, ainsi qu'en vous abonnant au système d'alertes automatisé de la municipalité.

DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

PORTES OUVERTES DE LA CASERNE

SAMEDI

24 AOÛT 2024

11 h à 15 h

93, rue Principale

JEUX GONFLABLES

DJ ZAK

KIOSQUES DE PRÉVENTION

PARTENAIRES DES SERVICES D'URGENCE

PRIX DE PARTICIPATION

ET PLUS PLUS!



Léonie Tardif photographe

DOSSIERS DES LOISIRS

FESTIVITÉS Fête nationale du Québec MERCI À NOS PARTENAIRES

PARTENAIRE PRÉSENTATEUR



Caisse Desjardins des Seigneurie de la frontière
373, rue Saint-Jacques, Napierville
450 245-3391

PARTENAIRE PLATINE

Carole Mallette - députée de Huntingdon
450 427-2150
Carole.Mallette.HUNT@assnat.qc.ca



PARTENAIRES OR



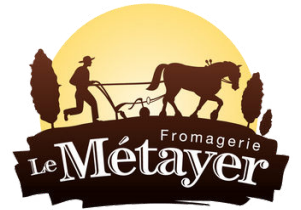
PARTENAIRES ARGENT



Mylène Therrien



PARTENAIRES BRONZE



Le Buffet du Chef

SERVICE DE TRAITEUR
BUFFET CHAUD ET FROID
POUR TOUS GENRES DE RÉCEPTIONS

Patrick et Alain Bisaillon
patrickbisaillon@hotmail.com

81, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0 TÉL. : 450 245-7044



GIRARD.ROY
Gestion & Communication



SAVE ^{THE} DATE

SOIRÉE COUNTRY ÉPLUCHETTE

👉 👉 VENDREDI 30 AOÛT 2024 👉 👉



BIBLIOTHÈQUE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

89, rue Principale

Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h

BIBLIOTHÈQUE FERMÉE

TOUS LES SAMEDIS DE L'ÉTÉ
ET le lundi 1 juillet 2024

Programme Raconte-moi 1001 histoires

Avez-vous de la difficulté à intégrer une routine de lecture avec vos enfants?

Désirez-vous mettre en place plus d'astuces pour que ces derniers apprécient davantage le moment de la lecture?

Ou simplement avoir de nouveaux outils et idées de lecture pour vos enfants?

La Bibliothèque de Saint Jacques le Mineur est maintenant participante au programme Raconte-moi 1001 histoires.

Ce programme est disponible dans plusieurs bibliothèques de la Montérégie et a comme objectif de stimuler l'intérêt de la lecture pour nos tout petits.

Les enfants âgés de 0 à 6 ans peuvent s'inscrire au programme et recevoir du matériel ludique et coloré pour les accompagner dans leurs moments de lecture.

Chaque enfant recevra alors une toise et des autocollants alors que le parent aura accès à un dépliant et à des capsules vidéo présentant des trucs inspirants pour animer la période de lecture à la maison.

N'hésitez pas à inscrire votre enfant gratuitement en tant que membre de la bibliothèque pour avoir accès à ces outils.



Retour du club de Lecture TD dès le 25 juin

jusqu'au 2 septembre

<https://www.clubdelecturetd.ca/>



Cet arbre a besoin de fleurir avec vos lectures.

En empruntant un livre, les enfants pourront dessiner une feuille qui sera accrocher dans cet arbre.



Vous déménagez?
N'oubliez pas de rapporter vos livres à la bibliothèque avant votre départ.
Si vous avez des livres ou jeux en trop en bon état que vous désirez vous départir, apportez les !

Sentier du conte au 263, route Édouard VII

Plusieurs coroplasts ont été installés sur le terrain de balle. Ils représentent un conte pour enfants, il est possible de lire le livre à voix haute, mais également scanner les codes QR et avoir accès au récit via notre téléphone. Disponible jusqu'au 2 septembre 2024.



FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES

ADRESSE : 144, rue Principale, Saint-Édouard

HEURES D'OUVERTURE :

Mercredi 13 h à 16 h

Jeudi 14 h à 17 h

Vendredi 18 h 30 à 21 h

Pour la fin des classes des élèves du primaire, la Friperie la suite des choses à fait venir un camion de crème glacée ! Les sourires étaient au rendez-vous!



INFORMATIONS DE COMPO HAUT-RICHELIEU

Collectes à venir en 2024 :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Toutes les semaines
Gros rebuts non valorisables	4 juillet et 1er août	Chaque mois

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
		C		D		
7	8	C		R		
14	15	C		D		
21	22	C		R		
28	29	C				

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
				D		
4	5	C		R		
11	12	C		D		
18	19	C		R		
25	26	C		D		

Vous déménagez?

Le bac de récupération et le bac brun doivent rester sur place car le numéro de série est relié à l'adresse. Par contre, le bac d'ordures peut vous accompagner à votre nouvelle résidence!

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1211-2024, 2202-2024 ET 4205-2024 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DES PERMIS ET CERTIFICATS.

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 18 juin 2024, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 1211-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 2202-2024 amendant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 4205-2024 amendant le règlement des permis et certificats numéro 4200-2018 en vigueur.

Ces projets de règlement visent :

1. Assurer la concordance obligatoire aux dernières modifications apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville par le règlement URB-205-15-2023 (corrections techniques, conditions d'émission de permis, descriptions d'usages commerciaux et industriels);
2. Modifier au niveau du règlement de lotissement les dispositions sur l'interdiction d'enclavement d'un lot construit en ajoutant une exception pour certains cas en zone agricole, sous réserve de conditions.

Les projets de règlement numéro 1211-2024, 2202-2024 et 4205-2024 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement se tiendra le **mardi 16 juillet 2024** à 18h avant la séance ordinaire du conseil au centre multifonctionnel situé au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur. Au cours de cette assemblée, la personne par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue expliquera ces projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être obtenus par courriel au amenagement@sjlm.ca, sur le site internet au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/reglements-municipaux> ou au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures d'ouverture régulières (du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h). Pour toute question ou tout commentaire sur ces projets, vous pouvez communiquer avec M. Alexandre Poirier, coordonnateur à l'aménagement, au 450 347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@sjlm.ca.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière